

### Intitulé du poste

Correspondant d'établissements médico-sociaux (secteur Personnes âgées – Site de Strasbourg)

<b>Structure</b>	Agence régionale de santé d'Alsace
<b>Localisation géographique</b>	ARS Alsace Cité Administrative Gaujot 14 Rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG CEDEX

### Présentation de la direction

La direction de l'offre de soins et de l'offre médico-sociale est chargée de la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social. Elle est organisée en trois départements (sanitaire, médico-social, ambulatoire et formation des professionnels de santé) appuyés par un service des affaires financières, des investissements et développement des systèmes d'information.

Les trois départements définissent le cadre régional de conduite des actions et interviennent pour l'allocation des ressources, la politique de ressources humaines des professions de santé, les appels à projet et autorisations, la contractualisation (préparation et suivi de la mise en œuvre des contrats).

### Présentation du département

Le département « Etablissements médico-sociaux » organise l'offre de soins conformément au plan régional de santé et au Schéma régional de l'Offre de Soins Médico-Sociale. Il assure la tutelle des établissements médico-sociaux.

A ce titre il assure, avec l'appui du service des affaires financières, Investissements et développement des systèmes d'information, le suivi budgétaire et financier des établissements médico-sociaux du territoire, l'instruction et le suivi de leurs projets d'investissements dans leurs différentes composantes.

Il négocie les conventions tripartites, accompagne les projets structurants et les coopérations, veille à la qualité des prestations servies par les établissements.

Il instruit les demandes d'autorisations, assure les visites de conformité. Il contribue aux inspections d'établissements et assure la mise en œuvre de leurs préconisations.

### Description du poste

Sous l'autorité du Responsable de département et de son adjoint le correspondant administratif d'établissements médico-sociaux participe à la mise en œuvre des politiques conduites par l'Agence dans le domaine médico-social (évolution et restructuration de l'offre, coopération entre établissements,...).

Il est, avec le référent médical et l'infirmière de santé publique, l'interlocuteur privilégié des établissements et services pour les dossiers qui lui sont confiés.

Dans le cadre de ses relations directes avec les établissements dont il assure le suivi, il participe aux instances auxquelles il est invité en fonction des ordres du jour.

Le poste à pourvoir concerne le secteur « personnes âgées ».

Le portefeuille d'établissements est composé d'une vingtaine de structures (EHPAD, AJ, HT...).

Le professionnel assure par ailleurs le suivi (en 2<sup>ème</sup> ligne) des CSAPA/CAARUD des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Le correspondant administratif d'établissements médico-sociaux négocie les conventions tripartites.

Il est chargé du suivi administratif et budgétaire ainsi que de l'instruction des projets de ces structures dans leurs dimensions financière et organisationnelle.

En lien avec le référent médical, il instruit les demandes d'autorisation de création, d'extension et de transformation d'établissements relevant de son périmètre d'activité. Il participe au suivi des programmations de places nouvelles des ESMS.

Il participe à l'analyse et aide au montage des dossiers d'investissement des ESMS dans le cadre des programmes d'aide à l'investissement (PAI).

Il participe à l'élaboration et au suivi du PRIAC.

Il réalise, en coordination avec un médecin référent, les visites de conformité.

Il peut être amené à participer à des inspections et aux suivis d'inspection.

La bonne connaissance des établissements qu'il suit permet la prise en compte de leurs problématiques par l'Agence et la bonne intégration de leurs projets dans leur territoire de santé dans le respect du projet régional de santé.

Il assure le lien entre les établissements et les différents pôles d'appui et d'expertise de l'ARS pour les sujets dépassant le cadre de la DOSOMS.

Le professionnel est affecté sur le site de Strasbourg. Il effectue des déplacements au sein de la région pour accomplir les missions qui lui sont confiées.

#### Catégorie d'emploi / Grade ou niveau

- Fonctionnaire de catégorie B (Fonction publique hospitalière, état ou territoriale),
- Contrat de droit privé sous convention collective UCANSS (à partir du niveau 4 de la grille de classification) dans le cadre d'une mobilité au sein du régime général de sécurité sociale ou du réseau des ARS,
- Contractuel de droit public.

#### Formation / Compétences requises

- Connaissance du fonctionnement des établissements médico-sociaux,
- Compréhension des modes de financement des établissements médico-sociaux,
- Capacité à développer un réseau relationnel auprès des interlocuteurs / partenaires internes et externes,
- Capacité de négociation et de recherche de consensus,
- Maîtrise des outils-bureautiques,
- Permis B

#### Candidature

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à envoyer à l'attention de :  
Monsieur le Directeur général de l'ARS d'Alsace  
Cité administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
67084 STRASBOURG Cedex  
[ars-alsace-recrutement@ars.sante.fr](mailto:ars-alsace-recrutement@ars.sante.fr)

**Le délai de candidature est fixé au 24 février 2012 au plus tard**